

**COMPTE-RENDU DU
 CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2012**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13
 présents : 11
 votants : 11

L'an deux mille douze, le treize décembre, à 20 heures,
 le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
 sous la présidence de Monsieur Alain Bullat, Maire.
 Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2012.

Conseillers présents : A. BULLAT, B. TREMBLET, H. DUNAND, D. DUNAND, P. JACQUEMAIN, R. PETTIT, C. GAZEL, V. BLONDIN, N. DUPERRER, G.VIGNY, D. GENOUD,

Conseillers excusés : François VULLIET

Conseillers absents : X. SPRUNGLI

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 novembre 2012

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

2/ Budget principal : décision modificative n°1

M. le Maire propose de procéder à quelques ajustements du budget avant la fin de l'exercice, par la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Budget primitif	DM n°1	Nouveau budget
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	251 000,00	20 000,00	271 000,00
61523	Entretien de voies et reseaux	109 000,00	20 000,00	129 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	10 000,00	-10 000,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	12 900,00	300,00	13 200,00
6811	Dotation aux amortissements des immos	12 900,00	300,00	13 200,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	156 700,00	9 000,00	165 700,00
6574	Subvention à personnes de droit privé	25 000,00	9 000,00	34 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 400,00	-20 500,00	10 900,00
678	Autres charges exceptionnelles	30 000,00	-20 500,00	9 500,00
73	IMPOTS ET TAXES	0,00	1 200,00	1 200,00
73925	Fonds de péréquation des recettes fiscales com. Et intercom.	0,00	1 200,00	1 200,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		Budget primitif	DM n°1	Nouveau budget
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	529 721,51	-85 000,00	444 721,51
21318	Autres bâtiments publics	219 000,00	-100 000,00	119 000,00
2138	Autres constructions	0,00	15 000,00	15 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 120 000,00	83 000,00	1 203 000,00
2315	Immos en cours - installations techniques	750 000,00	83 000,00	833 000,00
27	AUTRES IMMOS FINANCIERES	56 000,00	2 000,00	58 000,00
27638	Autres établissements publics	56 000,00	2 000,00	58 000,00

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A 10 pour,
Et 1 abstention (R. PETTITT)

VOTE la décision modificative n°1 sur le budget principal

3/ Etude d'aménagement de l'aire touristique de Pomier : détermination de la durée d'amortissement

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une étude d'aménagement de l'aire touristique de Pomier a été faite il y a une année environ. Cette étude n'a pas été suivie de travaux. Dans ces cas-là, il est prévu que le montant de l'étude (1330,50 €) soit amorti. La durée d'amortissement proposé est de 5 ans.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A 10 pour,
Et 1 abstention (R. PETTITT)

DETERMINE la durée d'amortissement de l'étude d'aménagement de l'aire touristique de Pomier, d'un montant de 1330,50 €, à 5 ans.

URBANISME

4/ Point d'information sur la procédure de révision du POS

M. le Maire informe le Conseil qu'une réunion a eu lieu afin de présenter la démarche PLU aux membres extérieurs de la commission.

La procédure suit son cours, et une prochaine réunion sur le diagnostic est prévue début janvier.

5/ Point d'information sur les projets immobiliers

M. le Maire fait état de plusieurs contacts établis avec des promoteurs qui ont des projets à l'étude sur la Commune. Il indique que les exigences de la Commune sont similaires pour tout projet :

- vigilance sur les capacités des réseaux, et notamment d'eau pluviale
- préservation du caractère rural du village, que ce soit par les formes urbaines ou architecturales
- prise en compte des modes de déplacement doux (piétons, vélos)
- volonté de mixité sociale (notamment par la typologie des logements)
- obligation d'espaces collectifs

Notamment, le projet de logements au Plat est relancé avec un nouveau promoteur. La question du financement des équipements publics nécessaires à l'opération pourrait être traitée par l'intermédiaire d'un Projet Urbain Partenarial (PUP). Le Conseil municipal sera amené à se prononcer à ce sujet prochainement.

Par ailleurs, il ajoute que des discussions sont en cours avec certains propriétaires de terrains en vue d'une extension éventuelle de la ZA des Grands Prés au Nord de la route de Viry.

6/ Discussion sur le projet de zone agricole protégée

M. le Maire explique au Conseil que plusieurs communes du pied du Salève et du Mont-Sion souhaitent mettre en œuvre une politique agricole volontariste afin de préserver les espaces et de pérenniser les exploitations. C'est ainsi qu'un projet de Zone Agricole Protégée (ZAP) est en discussion avec les Communes de Beaumont, Andilly, Cernex, Viry et Feigères. Cela pourrait aboutir à un projet de zonage à proposer à la profession agricole.

7/ Requalification du Chef-Lieu : signature d'un avenant au marché de travaux

M. le Maire informe le Conseil Municipal des travaux complémentaires rendus nécessaires dans le cadre des travaux de requalification du Chef-Lieu.

Il rappelle en effet qu'il était notamment prévu de refaire le revêtement de la chaussée en enrobé. Or le début des travaux a mis en évidence la mauvaise qualité de la fondation de la voie sur la rue de l'église et le haut de la route de Beauregard. De ce fait, il apparaît indispensable de refaire cette fondation, au risque de constater à court terme une dégradation rapide et importante de la chaussée nouvellement refaite.

Par ailleurs, quelques travaux complémentaires ont également été réalisés pour améliorer le réseau d'eau pluviale et prolonger le trottoir sur 30 mètres devant la mairie.

Ces travaux non prévus représentent une somme importante de 76 000 € (14,92 % du marché initial qui était de 509 325,10€ HT), qui nécessite de rédiger un avenant au marché.

Par ailleurs, les conditions climatiques et la réalisation de ces travaux entraînent également une prolongation de 2,5 mois du délai initial du marché.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de requalification du Chef-Lieu portant son montant à 76 000 € HT et son délai de réalisation à 7 mois.

8/ requalification du Chef-Lieu : autorisation de signature d'une promesse de vente

M. le Maire informe le Conseil municipal que Mme Monique BAUDRION a accepté la proposition de la Commune de lui racheter sa parcelle cadastrée A 935 d'une surface totale de 305 m², en vue de la réalisation des travaux de requalification du Chef-Lieu. Le prix global est fixé à 31 188 €.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée A 935, d'une surface de 305 m² pour la somme globale de 31 188 €.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition

8/ Information sur le projet de rond-point sur la RD 18

Une réunion s'est déroulée fin novembre avec le Conseil Général et la Commune de Beaumont. Le département a validé le projet, et envisage d'en assurer la maîtrise d'ouvrage. Une réponse sur ce point, ainsi que sur le montant de l'aide financière, sera donnée début 2013.

9/ Discussion sur le projet d'auberge

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec l'architecte du bâtiment pour préciser les éléments sur l'aménagement du local, notamment l'emplacement de la cuisine, des sanitaires et du bar, ainsi que celui des divers réseaux. Une estimation financière plus précise sera donnée début 2013. Dans un premier temps, la Commune ne réaliserait que les gros aménagements, sans les finitions.

En parallèle, un appel à candidature sera lancé en début d'année. Le mode de gestion de l'auberge reste à déterminer.

10/ fleurissement de Beauregard et du Chef-Lieu : choix d'un paysagiste

M. le Maire rappelle la proposition qui avait été discutée lors d'une précédente réunion concernant la commande d'une étude globale sur le fleurissement du Chef-lieu et de la route de Beauregard. Après appel à candidature, trois offres sont arrivés en mairie pour la réalisation de cette étude :

- Art et Nature : 897 € HT (secteur Beauregard) et 1076,40 € HT (secteur Chef-Lieu)
- Paysage Concept : 1350 € HT pour l'ensemble
- Les architectes du Paysage : 4120 € HT (secteur Beauregard) et 3720 € HT (secteur Chef-Lieu)

La qualité des offres étant sensiblement similaire, M. le Maire propose de retenir l'offre la moins élevée, c'est-à-dire celle de paysage Concept.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A 9 pour,
1 abstention (N. DUPERRET)
Et 1 contre (D. DUNAND)

DECIDE de retenir l'offre de Paysage Concept pour la somme de 1350 € HT

DIVERS

11/ Actualité intercommunale

Point reporté à la prochaine séance.

12/ Présentation des maisons d'assistantes maternelles (MAM)

M. JACQUEMAIN, qui est allé visiter une MAM à Lugrin, présente ce concept au Conseil municipal afin d'alimenter la réflexion sur l'évolution future de l'ancienne école du Petit-Châble.

Une maison d'assistantes maternelle est un local (maison, appartement...) d'environ 200 m² permettant à 4 assistantes maternelles de se réunir dans un lieu offrant toutes les commodités pour l'animation et le bien-être des enfants : ateliers de psychomotricité, atelier cuisine, salle de jeux, chambres...

Les assistantes maternelles s'organisent en association et payent le loyer du local à la Commune. Cela permet de regrouper les enfants pour une meilleure sociabilisation, et d'offrir de meilleures conditions de travail aux assistantes maternelles.

Ce système n'est pas coûteux dans son fonctionnement pour la Commune. Toutefois il faut à cette dernière offrir un local adapté, ce qui n'est pour l'instant pas le cas de l'ancienne école du Petit-Châble.

13/ Questions diverses

- Cérémonie des vœux du Maire : elle aura lieu le 18 janvier à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire,

Alain BULLAT

